

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Jeudi 28 Novembre 2024**

FG/MV  
2024-177

L'an deux mil vingt-quatre, le Jeudi 28 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 21 novembre 2024, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 19 - Représentés : 5 - Absents : 3**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillou, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (à partir de la délibération n°168), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Fabienne Rubin.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à Mme Pando), Mme Claude Barsotti (pouvoir à M. d'Achon), Mme Eléonore de la Grandière (pouvoir à Mme Fresnais).

**ETAIENT EXCUSES** : M. David Revert (de la délibération n°162 à la délibération n°167), M. Pascal Simon, M. Jean-Pierre Deval, M. Stéphane Sabathier.

Le Conseil Municipal désigne Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....

**ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE**

**ELECTRIQUE OU DE VELOS CARGOS D'OCCASION ET MODIFICATION DU REGLEMENT**

-----

La ville de Trouville-sur-Mer a souhaité encourager et répondre aux besoins et à la volonté d'utilisation simple et écologique de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo et répondre à une demande croissante de la population avec la mise en place d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo délibérée en Conseil Municipal du 18 février 2021.

Elle souhaite désormais accroître son soutien en faisant évoluer son dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargos en parallèle du développement de pistes cyclables en cœur de ville, ayant à cœur de développer l'usage des mobilités douces sur son territoire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'élargir les conditions d'attribution d'aides en incluant les vélos à assistance électrique et les vélos cargo d'occasion, sous certaines conditions telles que listées ci-dessous :

- Le pourcentage alloué est de 30% maximum des sommes engagées Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- Le plafond est fixé à 150 € TTC pour les vélos à assistance électrique d'occasion (contre 300 € TTC neufs) et 200 € TTC pour les vélos cargos d'occasion (contre 400 € TTC neufs)

Le demandeur devra également fournir une attestation sur l'honneur du commerçant professionnel vendeur du vélo d'occasion qui sera datée et signée et stipulera que le prix du vélo n'excède pas sa valeur et qu'il est en état.

Les autres conditions d'attribution restent inchangées.

Le Rapport entendu,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021 instaurant la mise en place d'un dispositif de subventionnement de 30 % des sommes engagées, plafonnée à 300 euros pour l'achat de vélos à assistance électrique et à 400 euros pour les vélos cargo,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Foncier du 14 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission Développement durable du 15 novembre 2024,

Considérant l'engagement de la commune à soutenir davantage le développement des déplacements respectueux de l'environnement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe d'élargir le subventionnement à l'acquisition de vélos électriques ou de vélos cargos d'occasion pour les particuliers.
- **Fixe** comme suit le subventionnement à l'acquisition de vélos électriques ou de vélos cargos neufs ou d'occasion :

	<b>Vélo à assistance électrique Neuf</b>	<b>Vélo à assistance électrique Occasion</b>	<b>Vélo Cargo Neuf</b>	<b>Vélo Cargo Occasion</b>
Taux de subvention maximum octroyé par rapport au montant de l'achat TTC	30 %	30 %	30 %	30 %
Plafonds	300 €	150 €	400 €	200 €

- **Approuve** les termes du règlement, annexé à la présente délibération.

- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif de l'année.

**Le Maire :**

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**